DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

****

VILLE DE CAPESTERRE BELLE-EAU

LISTE DES DELIBERATIONS
10 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six et le dix du mois de février à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CAPESTERRE BELLE-EAU dûment convoqué le quatre février 2026 s'est réuni en Mairie, salle de délibérations, sous la présidence de M. Jean-Philippe COURTOIS, Maire de la Commune.

Présents : M. Jean-Philippe COURTOIS – M. Patrick DOLLIN – Mme Henriette HATCHI épse ROMAIN – M. Rosan BALTYDE – Mme Annick CHOISI – M. Rodrigue LATCHMAN – Mme Marie-Line ROMAIN – M. Philippe ALLARD – M. Max ROSIER – Mme Christiane ROSIER – M. Christian JOSPITRE – Mme Claudie BOYE épse JEANNELLO – M. Gaby ZOZO – M. Alain LEON – M. Philippe DOUGLAS – Mme Annick HERLEM – Mme Joëlle CARAVEL – M. Stéphane ZAMORE – M. Sylvain SOUCHIT – M. David BALON

Représentés : M. Camille DOGNON (représenté par M. LEON) – Mme Murielle DORVILLE (représentée par M ALLARD) – Mme Gisèle JONVILLE épse MONLOUIS (représentée par M. le Maire)

Absents : Mme Laudy CATAN – M. Alain AVRIL – Mme Marie-Eve JAFFARD – Mme Luzette EUGENE épse JOSEPH – M. Jean-Yves RAMASSAMY – Mme Nita CEROL – M. Eddy CLAUDE-MAURICE – M. Annette BARBOT – M. Hugues dit Philippe RAMDINI – Mme Nicole PADOU

Secrétaire de séance : M. Philippe ALLARD

Nombre de membres composant l'assemblée : 33
Nombre de membres présents : 20
Quorum : 17

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, devant le Tribunal Administratif de BASSE-TERRE qui peut être saisie par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION N°2026-02-001 : EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le Budget Primitif pour l'exercice 2026 équilibré en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2025-12-100 du conseil municipal du 18 décembre 2025 relative au Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2026,

Vu le rapport de la Commission des Finances qui s'est tenue le 10 février 2026,

Considérant que ce budget bâti sur la base du Débat d'Orientations Budgétaires 2026 a été élaboré en équilibre tout en traduisant la volonté de répondre aux besoins de la population,

Après en avoir délibéré

DÉCIDE à la majorité

Article 1 : D'adopter le Budget Primitif 2026 par chapitre conformément aux tableaux ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement		
Crédits de fonctionnement 2026	32 846 650,00 €	32 846 650,00 €
Total section de fonctionnement	**32 846 650,00 €**	**32 846 650,00 €**
Section d'investissement		
Crédits d'investissement 2026	7 116 078,00 €	7 116 078,00 €
Total section d'investissement	**7 116 078,00 €**	**7 116 078,00 €**
TOTAL DU BUDGET	**39 962 728,00 €**	**39 962 728,00 €**

Article 2 : Le Maire et le comptable Public sont chargées en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Le Maire clôt la séance à 17h00

Capesterre Belle-Eau le 12 février 2026

Le Maire,

Jean-Philippe COURTOIS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, devant le Tribunal Administratif de BASSE-TERRE qui peut être saisie par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

Section de fonctionnement

DEPENSES FONCTIONNEMENT	Propositions nouvelles
011 Charges générales	6 872 947,00 €
012 Charges de personnel	19 910 000,00 €
014 Atténuations de produits	1 159 053,00 €
65 Autres charges dont subventions	1 476 372,00 €
66 Charges financières	212 478,00 €
67 Charges exceptionnelles	250 000,00 €
68 Dotations aux provisions	46 220,00 €
023 Virement à la section d'investissement	1 869 580,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 050 000,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	**32 846 650,00 €**

RECETTES FONCTIONNEMENT	Propositions nouvelles
013 Atténuations de produits	362 000,00 €
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 219 000,00 €
73 Impôts et taxes	15 714 465,00 €
731 Impositions directes	8 650 989,00 €
74 Dotations, subventions et participations	6 671 406,00 €
75 Autres produits de gestion courante	158 790,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	70 000,00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	**32 846 650,00 €**

Section d'investissement

DEPENSES INVESTISSEMENT	Reste à réaliser 2025	Propositions nouvelles	Total
16 Emprunts et dettes assimilées	- €	1 754 906,00 €	1 754 906,00 €
20 Immobilisations incorporelles	- €	750 335,00 €	750 335,00 €
21 Immobilisations corporelles	- €	2 688 249,00 €	2 688 249,00 €
23 Immobilisations en cours	- €	1 708 108,00 €	1 708 108,00 €
27 Autres immobilisations financières	- €	144 480,00 €	144 480,00 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	70 000,00 €	70 000,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	**- €**	**7 116 078,00 €**	**7 116 078,00 €**

RECETTES INVESTISSEMENT	Reste à réaliser 2025	Propositions nouvelles	Total
13 Subventions d'investissement	- €	2 679 098,00 €	2 679 098,00 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	- €	458 600,00 €	458 600,00 €
27 Autres immobilisations financières	- €	58 800,00 €	58 800,00 €
024 Produits de cessions des immobilisations	- €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	- €	1 869 580,00 €	1 869 580,00 €
040 Opérations d'ordre		1 050 000,00 €	1 050 000,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	**- €**	**7 116 078,00 €**	**7 116 078,00 €**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, devant le Tribunal Administratif de BASSE-TERRE qui peut être saisie par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »